

Coach professionnel(le)

RNCP26204 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	315
Code(s) ROME	M1402, K1103, M1502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

SOLUTIONS PERFORMANCES · SIRET : 75218629600022

Solutions Performances

<http://www.ecole-coaching.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le coaching est un accompagnement professionnel personnalisé permettant au coaché de développer son potentiel latent, de s'adapter à une situation nouvelle ou d'améliorer ses performances. Le coach a pour mission d'identifier, de développer et de permettre l'émergence de ce potentiel. Il n'apporte pas d'expertise métier au coaché.

Le coach fournit au coaché des outils et des perspectives qui lui permettent de maintenir une vision constructive de l'avenir. Pour y parvenir, ce dernier propose d'identifier des objectifs, des moyens pour les atteindre et les états émotionnels nécessaires à leur accomplissement.

A travers le processus de coaching, le coaché obtient des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle et personnelle. Afin de mener à bien sa mission, le coach doit être capable d'instaurer une relation de confiance avec son coaché. Il s'engage par ailleurs à respecter un code de déontologie.

Le plus souvent, le coach est en relation avec des dirigeants d'entreprises ou des managers et évolue dans un environnement de haut niveau. Toutefois, la démarche de coaching peut très bien être menée dans le cadre personnel.

Généralement un accompagnement dure 10 à 12 séances (une séance : 1 heure à 1 heure 30).

Une fois la demande effectuée au près du coach, il va entamer un processus tel que décrit ci-dessous :

- A1. Analyse de la demande préalable du coaché
- A2. Réalisation d'un état de lieux de l'état présent
- A3. Accompagnement du coaché dans la formulation de son objectif
- A4. Levée des points de blocage et identification des options liés à l'objectif
- A5. Aide du coaché dans l'élaboration de ses stratégies
- A6. Aide du coaché dans la construction de son plan d'action
- A7. Clôture du coaching
- A8. Promotion et développement de l'activité de coach
- A9. Actualisation professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Animer un entretien avec le coaché et le commanditaire en instaurant un climat de confiance.

Informier sur le coaching, ses objectifs, ses limites, le processus et le code de déontologie ainsi que sur le cadre

d'intervention, en s'assurant que le coaché et le commanditaire comprennent et adhèrent à la démarche.

Questionner le commanditaire et le coaché afin d'identifier leurs enjeux et besoins.

Proposer une démarche de coaching répondant aux besoins du coaché et du commanditaire.

Aider le coaché à prendre conscience de son état présent en identifiant ses besoins, ses points de blocage, son potentiel latent, ses motivations, ses ressources et ses limites grâce à des techniques de coaching mise en œuvre au cours d'entretiens exploratoires afin de permettre au coaché de formaliser son état désiré.

Accompagner le coaché dans la formulation de son objectif en vérifiant qu'il est personnel, mesurable, réaliste, ambitieux et atteignable dans un temps donné en tenant compte de ses ressources afin de centrer la poursuite de la démarche sur la priorité à court ou moyen termes du coaché.

Travailler avec le coaché sur la levée de ses points de blocage et la valorisation de ses atouts directement liés à l'objectif, en déterminant avec lui des axes d'amélioration réalistes ainsi qu'en proposant des exercices à réaliser en situation réelle.

Accompagner le coaché dans l'identification des options possibles qui pourront permettre d'atteindre l'objectif.

A partir des options identifiées et en utilisant des techniques de brainstorming de solutions, accompagner le coaché dans la sélection de stratégies d'atteinte de l'objectif en adéquation avec ses ressources.

Accompagner le coaché dans la définition d'un plan d'actions précis, réaliste et daté en hiérarchisant les stratégies retenues et en s'assurant que chaque action est orientée vers l'atteinte complète de l'objectif afin que le coaché soit en mesure de s'engager sur sa mise en œuvre effective dans un temps donné.

Réaliser un entretien de clôture avec le commanditaire et le coaché afin de s'assurer qu'il pourra mettre en œuvre son plan d'action en total autonomie et qu'il n'est pas dépendant du coaching.

Définir un projet personnel d'implantation et de développement de l'activité de coach à partir d'une étude de marché.

Construire des outils organisationnels et commerciaux.

Analyser les résultats obtenus au cours de coaching réalisées avec pour objectif d'améliorer sa pratique professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de coach professionnel et personnel s'exerce le plus souvent sous un statut de chef d'entreprise (auto-entrepreneur, libéral, SASU, EURL) bien que le métier de coach interne se développe dans les grandes entreprises et la fonction publique.

Le coach professionnel et personnel intervient principalement dans de grandes entreprises nationales et multinationales ou d'importantes PME, faisant appel à des coachs professionnels pour accompagner le développement de leurs dirigeants, managers et cadres.

Le coaching professionnel se réalise dans tous les secteurs d'activités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de coach évolue depuis le début des années 2000 pour être véritablement reconnue et exploité par les dirigeants d'entreprise en 2010. On retrouve ainsi plusieurs dénominations en fonction des entreprises et de leurs besoins.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 588 €

Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	50 650
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- Président du jury
- Responsable pédagogique
- 3 professionnels exerçant le métier de coach professionnel et personnel.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26204/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	129
Montant total engagé	364 498 €
Coût moyen par dossier	2 826 €
Durée moyenne	366 h
Période	01/2020 – 12/2020
France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	17 %
France Travail	3 %

